**Répertoire métropolitain des initiatives municipales de conservation**

**Exemple de résolution**

ATTENDU QUE le *Plan métropolitain d’aménagement et de développement* a comme objectif de protéger 17 % du territoire du Grand Montréal;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal met à la disposition des municipalités du Grand Montréal le *Répertoire métropolitain des initiatives municipales de conservation* pour inscrire les sites qui ont pour vocation la conservation des milieux naturels sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

ATTENDU QUE la *(Ville ou Municipalité)* de *(nom de la ville ou municipalité)* souhaite contribuer à l’objectif métropolitain de protéger 17 % du territoire du Grand Montréal;

ATTENDU QUE la *(Ville ou Municipalité)* de *(nom de la ville ou municipalité)* est propriétaire (*ou co-propriétaire*) des lots *(Identifier les numéros des lots)*;

*ATTENDU QUE ces lots* ne sont pas reconnus comme aires protégées;

ATTENDU QU’au moins 75 % de la surface de ces lots est occupée par des milieux naturels dont les processus naturels d’évolution et de développement d’un écosystème ne sont pas entravés par des activités anthropiques;

ATTENDU QUE ces lots sont localisés dans l’affectation (*nom de l’affectation*) au schéma d’aménagement et de développement de la MRC *(nom de la MRC)* dont les fonctions sont compatibles avec les objectifs de conservation des milieux naturels;

ATTENDU QUE ces lots sont localisés dans un zonage (*nom du zonage*) au plan d’urbanisme dont les usages sont compatibles avec les objectifs de conservation des milieux naturels;

Il est proposé par *(membre du conseil)* et appuyé par *(membre du conseil)*:

Que la *(Ville ou Municipalité*) de *(nom de la ville ou municipalité)* dépose à la Communauté métropolitaine de Montréal une demande d’inscription des lots *(Identifier les numéros des lots)* au *Répertoire métropolitain des initiatives municipales de conservation;*

Que la *(Ville ou Municipalité*) de *(nom de la ville ou municipalité)* s’engage à maintenir les processus naturels d’évolution et de développement des milieux naturels du/des site(s) visé(s);

Que la *(Ville ou Municipalité*) de *(nom de la ville ou municipalité)* s’engage à signaler, à la Communauté métropolitaine de Montréal, toutes modifications des caractéristiques ou des mesures de conservation du/des site(s) visé(s) dans un délai maximal de 90 jours.